

# Le tri

## LE BON DÉCHET AU BON ENDROIT

**Chez vous, TOUS les emballages et les papiers se trient !**

Les emballages en plastique, métalliques, briques alimentaires



Les emballages en verre



Les cartonnettes et tous les papiers



CIITE©

Plus d'info :  
[www.cote-albatre.fr/dechets](http://www.cote-albatre.fr/dechets)

Communauté de Communes de la Côte  
**D'ALBATRE**

Le tri sélectif doit être déposé dans les colonnes de tri vertes, bleues et jaunes (ou point d'apport volontaire) implantées sur le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Ensemble, respectons les consignes de tri :

- chaque déchet recyclable dans sa bonne colonne,
- inutile de le laver, il suffit de bien le vider,
- le déposer en vrac, sans l'imbriquer.